



Compte Rendu du Conseil d'Administration du 18/06/2016 à Chamalières

Sont présents :

Clubs de : Aurillac, Brioude, Ceyrat, Chamalières, Châtel, Cournon, Creuzier, Cusset, Dompierre, Issoire, Montluçon, Neuvic, St Amand, St Chély, Vichy Esplanade.

Bureau : Jean-François Castanier, Catherine Haniez, Anne-Marie Mazoyer, Frédéric Troubat, Josef Vebr .

Excusés : Dore l'Eglise, Langeac, St Flour, Ydes, Yzeure.

Absents : Bort les Orgues, Chaudes Aigues, Pierrefort, Vichy Académie.

Le président ouvre la séance à 10h05. Il remercie les président(e)s présents ou représentés.

Il regrette que l'assistance ne soit pas plus fournie, afin de débattre des sujets qui seront abordés.

Il indique qu'il n'y a eu aucune question transmise préalablement à cette réunion.

Licences (Jean-François Castanier)

Au 18 juin, l'effectif enregistré est de 505 licenciés (situation globalement stable (509 en 2014-2015))

La répartition est : Allier 173, Cantal 116, Puy de Dôme 216

(ne sont pas comptées 2 licences W non affectées à un club)

Le Bureau fait part de la difficulté à déterminer l'état exact et le suivi des licences compte tenu du mode de transmission à 2 destinataires des inscriptions d'une part et des paiements d'autre part.

L'assemblée convient qu'il serait plus satisfaisant que la même personne soit initialement destinataire des 2 documents.

Cette disposition sera mise en œuvre dès maintenant, et au plus tard lors de la première période de renouvellement des licences, à partir du mois de septembre.

Robert Gourdin demande combien de nouvelles licences ont été enregistrées. Jean-François répond : 50.

La question est posée sur « comment les nouveaux licenciés sont venus à la FFSc »

INTERNET, listes d'associations (dans les sites des municipalités) sont cités.

Yvette Faye (Ceyrat) précise que, pour son club, les forums organisés localement ont permis plusieurs inscriptions.

Au sujet du coût de la licence : pourrait-on envisager des licences à tarif réduit pour des joueurs (ses) qui ne souhaitent pas participer aux tournois et compétitions, mais seulement aux séances et aux SP organisés dans leur Club ?. Sont évoqués les problèmes qui se poseraient dans ces conditions : licences à 2 vitesses, couverture assurance ... etc.

S'agissant d'une question récurrente, il est convenu que cette question est à re-poser au nouveau Bureau de la Fédération.

Finances (Anne Marie Mazoyer)

Anne Marie fait part de ses constats sur les résultats financiers en fonction des types d'épreuves : les compétitions en 3 manches sont toujours déficitaires pour le Comité (exemple en phase 3, les joueurs qualifiés par la phase 2 paient 6 €uros, la redevance est de 3€ pour le Fédération et 3.5€ pour le Club organisateur)

Christian Thourret demande quelle est la situation financière du Comité, Anne-Marie indique un avoir de 8 000€ au dernier relevé de début du mois.

La situation financière du Comité permet actuellement d'absorber ces déficits, aucune modification n'est envisagée. Cette question pourra être abordée à l'Assemblée Générale le 16 octobre.

Pour le Championnat des jeunes à Valdoie en avril, une participation de 80€ par jeune a été demandée aux familles (reconduction des dispositions antérieures), et la Fédération a versé une subvention de 140€.

Le reste a été pris en charge intégralement par le Comité, pour 6 jeunes participants encadrés de 2 adultes, pour un coût d'un peu plus de 1000 €uros.

Anne-Marie indique que l'aide apportée aux joueurs (ses) à Vichy pour 3 compétitions s'élève à environ 4000 € (vermeils 42 participants – championnat de France 36 – championnat promotion 22).

Le Comité versera au Club W14 (Vichy Académie) une subvention de 300€ (reconduction des dispositions antérieures) pour la qualification de son équipe à la finale des interclubs à Bron les 11 et 12 juin.

Le cas des joueurs(ses) ne terminant pas une épreuve fédérale est évoqué.

Un débat est ouvert sur l'aide au haut niveau évoqué au § 12-6-1 du règlement intérieur du Comité, qui a fait l'objet de la question posée par le Bureau préalablement à la réunion, et à laquelle Michelle Cohard a apporté tout éclaircissement nécessaire.

Nathalie Vuvant rappelle que la fiche de suivi d'épreuve élaborée par P Louis Cohard est un outil très utile pour « tracer » l'historique des participations actives.

Il ressort de ce débat qu'il paraît difficile de supprimer des aides alors que cette « sanction » prévue depuis 2011 au RI n'a jamais été appliquée. L'assemblée pense qu'il faudrait informer préalablement les joueurs des dispositions fixées par cet article (on constate que la plupart des joueurs ignorent que leur qualification donnera lieu à une dotation du Comité), et que seuls ne seront pas dotés les joueurs qui ne viennent jamais jouer dans le Club où ils sont affiliés.

Après expression des avis, il est confirmé que tous les participants ayant acquitté leur droit d'inscription à une épreuve « aidée » par le comité recevront cette aide

Scolaires

Josef Vebr informe que pour cette saison le comité n'a pas participé aux épreuves scolaires organisées par la fédération, faute d'une organisation existante.

Cédric Guiraud indique qu'il convient de distinguer clairement les activités scolaires des activités « jeunes », qui ont des finalités et modes d'organisation différentes.

Il signale que, malgré les intentions de la Fédération pour le scrabble scolaire, rien n'est connu ou transmis au niveau des professeurs ou maîtres via le ministère de l'éducation.

Calendrier (Catherine Haniez)

La quasi-totalité des épreuves sont assurées pour la saison prochaine, il reste à fixer le Championnat du Puy de Dôme, **la date du 12 février est arrêtée**, seule date restante dans un calendrier très chargé. Chamalières et Châtel proposent de demander la salle.

Pour le simultané Verdiam : Vichy et Aurillac, 1 seul centre dans le PDD, au local de Châtel (30 places). Chamalières et Cournon proposent de demander la salle.

NB : les réponses étant arrivées depuis la tenue du CA, Chamalières organisera le simultané Verdiam le 26 novembre à la Maison des Associations, et le Championnat du PDD le 12 février au Centre Courty.

Quelques erreurs et/ou oublis sont signalés, ils sont rectifiés.

Une nouvelle Version (V3) du Calendrier est adressée à l'ensemble des Clubs, elle devrait maintenant être complète et définitive.

Séjours (Anne Marie)

St Sauves (du 14 au 19 mars) : 50 participants, 4 arbitres, satisfaction des joueurs sur l'accueil et l'hébergement, un seul bémol sur la salle trop exigüe.

15 Comités étaient représentés, 642 parties ont été jouées dans la semaine.

Le bilan financier, très positif, est de près de 2000€ sur l'hébergement.

Murol (du 20 au 27 juin)

Anne- Marie signale que malgré une fréquentation comparable, les conditions de ce séjour s'avèrent moins avantageuses : salle payante, assurance annulation et taxe de séjour dues même pour les hébergements gratuits.

NB : le séjour a eu lieu depuis. Il s'est bien déroulé, voir l'article sur le site du comité.

La question se pose pour la poursuite de ces séjours, sachant que pour mars 2017 il faut prendre date dès maintenant. Compte tenu de s incertitudes liées à la pérennité du Comité Auvergne, l'assemblée décide de reporter la question à l'AG et de proposer éventuellement un séjour en juin 2017 et un autre en septembre.

Questions diverses :

- Nathalie Vuvant signale une difficulté de réception de parties pré-tirées. Envoyées au Président du comité, lequel était absent plusieurs jours, un envoi en urgence a dû être déclenché. Ce problème a été signalé par d'autres Clubs et ne devrait plus se présenter, la Fédération ayant prévu d'anticiper davantage l'envoi des parties par courrier.

- M-F Saint Girons, future probable Présidente du Club de Dompierre, demande quels sont les délais et modalités d'inscription des joueurs aux diverses épreuves : 1 ou 2 semaines avant la date, s'adresser directement au Club organisateur de l'épreuve, qui figure au calendrier.

- Y a-t-il un nombre minimum de joueurs et de Clubs représentés pour jouer les SP dans les Clubs ?
Le règlement FFSc des SP stipule : « **Qui peut organiser des Simultanés Permanents ?**
Les Simultanés Permanents (SP) sont ouverts aux clubs affiliés à la FFSc possédant une adresse électronique, c'est-à-dire dont une adresse électronique figure dans les coordonnées du club sur le site fédéral ».
Il n'y a donc aucune restriction concernant le nombre minimal de joueurs, ceci dans le but de ne pas léser les membres des petits clubs isolés géographiquement.

- Robert Gourdin demande si les joueurs des Clubs « rattachés » à un département du Comité Auvergne peuvent prétendre à une qualification départementale ou régionale, il semblerait que par le passé cette disposition leur était refusée. Réponse positive : oui les joueurs sont qualifiés dans le département et le comité dont ils relèvent, et où ils ont pris leur licence. Pour rappel, les Clubs rattachés sont actuellement : W09 ST AMAND MONTROND rattaché à l'Allier, W12 BORT LES ORGUES, W20 ST CHELY et W29 NEUVIC rattachés au Cantal, W19 BRIOUDE et W24 LANGEAC rattachés au Puy-de-Dôme.

- Jean-François demande si quelqu'un a des infos sur le prochain « portail grand public » annoncé par la fédération. Aucune information connue.

- Frédéric rappelle les modalités de transmission des résultats en fonction du type d'épreuves :
 - Epreuves par centre (niveau national ou régional) : transmettre les résultats à Frédéric, qui les transmettra à la Fédé (Joan Controu). Les transmettre également à Michelle Cohard.
 - Epreuves locales (niveau départemental), qui concernent principalement les TH, envoyer les résultats directement à la Fédé (Joan Controu). Adresse : classements@ffsc.fr

La réunion est close à 12h15.

Catherine HANIEZ, Secrétaire du Comité.